Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Fleuriste, veuillez visiter :
bpfleuriste.fr/annales-sujets-et-corriges

BREVET PROFESSIONNEL DE FLEURISTE

AUTOMNE - SESSION 2004

E.1 – FLEURISTERIE

U.13 – TRAVAUX À THÈME

Thème libre - 2 heures

Elément de vitrine

A l'occasion du 60ème anniversaire du Débarquement, vous réalisez un arrangement destiné à orner une vitrine située dans l'accueil d'un musée MEMORIAL POUR LA PAIX.

Votre travail floral sera tourné vers l'avenir et symbolisera la paix dans le monde.

Consignes aux candidats relatives à l'épreuve de fleuristerie U.13 – « Réalisation de travaux à thème »

1) Achat de fleurs, feuillage, accessoires floraux

Le candidat devra apporter le matériel et le matériau, les végétaux (fleurs, feuillages) et accessoires de son choix dans la limite d'un budget de 80 € H T maximum comprenant les végétaux et accessoires décoratifs utilisées dans le travail floral. Cette limite est IMPERATIVE. Les factures correspondantes sont présentées au centre d'examen en deux exemplaires (un original et une copie lisible qui seront rendus anonymés par le centre d'examen) Le candidat ne peut en aucun cas utiliser dans sa composition des fleurs ou feuillages ou accessoires autres que ceux figurant sur la facture produite. Le jury s'assurera du strict respect de ce principe, facture à l'appui.

Les pré-montages et nettoyages de végétaux et d'accessoires sont interdits. Une vérification sera effectuée avant le début de l'épreuve.

2) Glane

Le candidat peut utiliser dans sa composition des végétaux naturels **d'extérieur** (souche, champignons, mousse, lierre sauvage...). Le tout provenant de sa propre glane et **non d'un achat. La glane ne dépassera pas 1/3 des végétaux et du travail floral.**

3) L'élément de vitrine (support) et éventuellement ce qui s'y rattache selon le thème

- Pensé, récupéré, construit par le candidat et apporté le jour de l'épreuve.
- Transportable par une seule personne (pas de roulage ou glissage)
- Joindre le document explicatif du travail réalisé.

ON AUTORISE	NON AUTORISÉ
- La fabrication préalable du support, - Le travail de tous matériaux (bois, métal, pierre, verre, tissus ou végétaux secs, lianes, branches ou autres) sans feuille fraîche. - Le travail de la mousse hydrophile ou sèche, de la mousse naturelle (plaquette ou boule).	- L'utilisation et le travail* préalable de tous feuillages naturels ou fleurs avant le début de l'épreuve. *(piquer, monter, coller, agrafer ou autre technique).

Le jury

- **appréciera** la capacité d'imagination et d'expression artistique du candidat.
- **évaluera** sa compétence de gestionnaire.
- **mesurera** sa capacité à évoquer le thème retenu.

Le support en lui-même n'est pas évalué. Il met en valeur les végétaux. C'est le travail floral qui est pris en compte lors de l'évaluation.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.